Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_85_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2025 – 85 - 03** - Séance 17 décembre 2025

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **9 décembre 2025**

Date de l'affichage : **9 décembre 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le **mercredi dix-sept décembre** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Caroline GAVARD,

Excusés : Jean-Yves QUÉLENNEC, (pouv à C. Davard), Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS, Léonce GUIÉNO, Sylvain ROBERT, Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Stéphane GUILLOU

RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le projet éducatif territorial en date du 08 juin 2023 ;

Vu le compte rendu des conseils d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 04/11/2025 pour l'école élémentaire et du 06/11/2025 pour l'école maternelle ;

Considérant la réalisation d'un sondage par l'association des parents d'élèves au printemps 2025 favorable à la modification des temps scolaires sur la commune de Montgermont.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501893-20251217-2025_85_03-DE

Considérant le travail et les échanges réalisés sur ce sujet à plusieurs reprises en commission caisse des écoles.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De déroger à l'organisation actuelle de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- D'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, soit huit demi-journées à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès de l'Inspection Académique afin d'obtenir cette dérogation.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Stéphane GUILLOU

Le Maire

Laurent PRIZÉ